

VILLE DE BELOEIL
PROVINCE DE QUÉBEC

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 24 février 2025 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Nadine Viau, formant ainsi quorum :

Sont présents :	Madame Nadine Viau, mairesse Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire
Sont également présents :	Monsieur Daniel Marineau, directeur général par intérim Madame Marilyne Tremblay, greffière Madame Émélie Trinque, directrice des communications
Sont absentes :	Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil

2025-02-49

16. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI-2024-9119) - 625, RUE LECHASSEUR – AGRANDISSEMENT – SECOND PROJET DE RÉOLUTION – ADOPTION

CONSIDÉRANT que par sa résolution 2025-01-19, la Ville de Beloeil a adopté un projet de résolution approuvant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville doit adopter un second projet de résolution accordant la demande d'autorisation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

1. D'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, la réalisation d'un projet de construction, pour la propriété sise au 625, rue Lechasseur, lot 4 555 024 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;
2. À cette fin :
 - a) Appliquer les marges suivantes :
 - i. Cour latérale sur rue : 5 mètres;
 - ii. Cour arrière : 4 mètres;
 - b) Permettre pour les aires de stationnement :
 - i. Une allée de circulation de 4,38 mètres de large;
 - ii. Une distance de 0 mètre des lignes de propriété;
 - iii. L'absence de parcours des allées d'accès;

- iv. La manœuvre des véhicules en marche avant et arrière;
- v. Une entrée charretière à moins de 10 mètres d'une intersection;
- vi. Une case pour personne à mobilité réduite de 2,87 mètres de large ;
- c) Exiger 9 cases de stationnement;
- d) Permettre l'absence d'aire de chargement et déchargement;
- e) Exiger le maintien d'un minimum de 3 arbres à moyen déploiement sur le terrain;
- f) Permettre l'absence de zone tampon;
- g) Permettre l'absence d'aire d'isolement ;
- h) Permettre la proportion minimale de 2 % de fenestration sur une façade latérale donnant sur rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.



MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

